

Commission Foot Diversifié

Réunion du 11 Mars 2019 – Marquise, siège du District – 18H00

Sous la Présidence de Georges FLOURET.

Membres présents : Bernadette GOSSET, Yann AUGÉ, Xavier DEWAELE, Sylvain LEMAITRE, Franck PORET, Gérard SERGENT, Marc COLEMBIER.

Membres excusés : Dominique HARY, Eric VERCOUTRE

Membre absent : Nicolas SAUVAGE

Beach Soccer

La date limite d'engagement est fixée le week-end du 22 et 23 juin pour le(s) qualifié(s) (un ou deux) pour la phase demi-finale beach-soccer National du 24 juin 2019 ce qui ne laisse qu'une courte période pour réaliser les phases district, départementale et régionale après la fin du championnat herbe le 2 juin. Soit les week-ends du samedi 8 dimanche 9 et lundi 10 juin avec le lundi de pentecôte, samedi 15 et dimanche 16 et samedi 22 et dimanche 23 juin

La commission réfléchit à de nombreuses possibilités : l'année dernière beaucoup de désistements ont perturbé les tournois : le fait de proposer les compétitions les samedis mais aussi des absences qui étaient dues à la distance des sites pour certaines équipes.

Le district a reconnu cinq sites (les quatre secteurs sont représentés) MARCK et LES ATTAQUES (secteur calais) LE PORTEL (secteur boulonnais) BLARINGHEM (secteur audomarois) et LE TOUQUET (secteur Canche Authie) chaque secteur pourrait organiser un tournoi ou deux afin de dégager un vainqueur qui se présenterait à la phase départementale.

Le Président se charge de passer l'information par le biais du site du district mais aussi par celui de la Ligue pour les engagements district mais également pour les phases départementale et régionale.

La limite des engagements garçons et filles pour les journées district est programmée le 5 mai avec un bordereau d'engagement avant compétition de 15 joueuses ou joueurs soit avec une licence foot herbe soit une licence futsal du club représenté ou une licence loisir pour double licence pour jouer dans le club de son choix.

La phase district/départementale se jouerait en semaine mercredi 5 juin et mercredi 12 juin (voire le lundi 10 juin) avec des équipes garçons et filles. La compétition pourra être aménagée en matchs de 2 X

10' (3' de prolongation et Tirs au but) pour les filles et de 2 X 12' (3' de prolongation et Tirs au but) pour les garçons.

Le challenge régional se jouerait le samedi 15 juin et la finale régionale le samedi 22 et dimanche 23 juin à BLARINGHEM : six équipes en deux poules de trois.

Samedi 29 et dimanche 30 phase finale Nationale à MARCK EN CALAISIS.

Une rencontre interligue sera organisée Ligue Hauts de France contre la Ligue de Normandie (date à définir).

Un module découverte futsal beach-soccer est programmé les 23 et 24 avril (lieu encore à définir).

Un stage de formation arbitre spécifique beach-soccer sera programmé le samedi 11 et dimanche 12 mai (recyclage pour les arbitres beach-soccer) à BLARINGHEM.

Un module entraînement beach-soccer est programmé les 22 et 23 mai à BLARINGHEM

Une convention sera renouvelée avec l'ULCO le 27 mars pour les modules futsal et beach-soccer pour les étudiants.

Prochaine réunion spécifique beach-soccer le 13 mai à 18 heures.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président de la Commission, Georges Flouret